

**FAYENCERIES DE SARREGUEMINES
DIGOIN & VITRY-LE-FRANCOIS**

**Rapport des commissaires aux comptes sur
l'information financière semestrielle**

(Période du 1^{er} avril au 30 septembre 2016)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

PROCOMPTA
Valparc – 6, rue de Franche-Comté
BP 2058
25046 Besançon Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2016

(Période du 1^{er} avril au 30 septembre 2016)

Aux actionnaires
**FAYENCERIES DE SARREGUEMINES
DIGOIN & VITRY-LE-FRANCOIS**
Société Anonyme
5, rue du Helder
75009 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Fayenceries de Sarreguemines, Digoïn et Vitry Le François – « FSDV », relatifs à la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

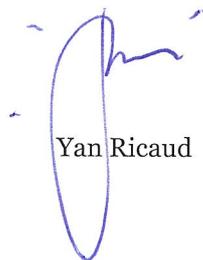
2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Besançon, le 19 février 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Yan Ricaud

PROCOMPTA



Pierre-Alain Barthelemy

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €

Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS

R.C.S. PARIS B 562 047 605

SIRET n°562 047 605 00349

BILAN CONSOLIDE AU 30 SEPTEMBRE 2016

ACTIF

(en milliers d'euros)

	Note	30 septembre 2016			31 mars 2016
		BRUT	AMORT / PROV	NET	NET
Immobilisations incorporelles	4	12	7	5	8
Immobilisations corporelles IFRS	5	4 653	-	4 653	4 863
Immobilisations financières	6	30	-	30	30
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		4 695	7	4 688	4 901
Impôts différés actif	19	-	-	-	-
TOTAL ACTIF NON COURANT		4 695	7	4 688	4 901
Avances et acomptes		-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	7	380	311	70	72
Immobilisations destinées à être cédées	5	270	-	270	395
Autres créances	8	739	-	739	695
Placements Financiers	9	-	-	-	-
Disponibilités	9	239	-	239	93
Compte de régularisation actif	10	7	-	7	8
TOTAL ACTIF COURANT		1 636	311	1 325	1 263
TOTAL ACTIF		6 331	318	6 013	6 164

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €

Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS

R.C.S. PARIS B 562 047 605

SIRET n°562 047 605 00349

BILAN CONSOLIDE AU 30 SEPTEMBRE 2016

()

PASSIF

(en milliers d'euros)

	Note	30 septembre 2016	31 mars 2016
Capital		4 584	4 584
Prime émission		0	0
Réserves consolidées		3 620	4 311
Résultat exercice consolidé		-143	-690
Actions propres détenues		-2 503	-2 503
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	11	5 558	5 702
Provisions pour risques et charges	12.1	32	63
Provisions engagements retraite	12.2	7	7
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		39	70
IMPOTS DIFFERES PASSIFS	19	146	174
EMPRUNTS		0	0
TOTAL PASSIF NON COURANT		5 744	5 946
Dettes d'exploitation		106	52
Dettes diverses		162	166
TOTAL PASSIF COURANT	13	269	218
TOTAL PASSIF		6 013	6 164

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €

Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS

R.C.S. PARIS B 562 047 605

SIRET n°562 047 605 00349

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 30 SEPTEMBRE 2016

()
(en milliers d'euros)

	Note	30 septembre 2016	30 septembre 2015
Chiffre d'affaires net		0	0
Régularisation Chiffres d'affaires		0	0
Production stockée		0	0
		0	0
Reprise s/amortissements et provisions	16	94	7
Transferts de charges		0	0
Autres produits	15	8	15
TOTAL PRODUITS		101	22
Achats consommés		3	1
Autres achats et charges externes		149	186
Impôts et taxes		64	62
Frais de personnel		184	115
Dotation aux amortissements		2	33
Dotation aux provisions		12	0
Autres charges		0	0
TOTAL CHARGES		414	397
RESULTAT D'EXPLOITATION COURANT		-313	-375
Plus ou moins values de cession d'immobilisation	17.1	37	0
Dotation/reprise nette aux provisions pour risques et charges		0	-2
Variation de valeur des immeubles de placement	5	110	-175
Produits non courants		0	0
Charges non courantes		5	0
RESULTAT D'EXPLOITATION NON COURANT		142	-177
RESULTAT FINANCIER		0	0
RESULTAT AVANT IMPOTS		-171	-552
Reprise de provision pour actif en cours de cession		0	0
RESULTAT AVANT IMPOTS		-171	-552
Impôts sur les bénéfices / Exit Taxe	19.1	0	0
Provision pour impôts différés (variation)	19.2	28	0
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		-143	-552
RESULTAT REVENANT AUX ACTIONNAIRES EN EUROS PAR ACTION			
- Résultat de base par action (part du groupe)		-1.26 €	-4.64 €
- Résultat dilué par action (part du groupe)		-1.26 €	-4.64 €
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL		0	0
RESULTAT GLOBAL		-143	-552

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €
Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS
R.C.S. PARIS B 562 047 605
SIRET n°562 047 605 00349

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2016

(
(en milliers d'euros))

Variation des capitaux propres au 31 mars 2016

	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Titres de l'entreprise	Total part du groupe
Capitaux propres au 01/04/2015	4 584	-	4 879	(568)	(2 503)	6 392
Affectation du résultat n-1			(568)	568		-
Autres						-
Résultat net de la période				(690)		(690)
Capitaux propres au 31/03/2016	4 584	-	4 311	(690)	(2 503)	5 702

Variation des capitaux propres au 30 septembre 2016

	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Titres de l'entreprise	Total part du groupe
Capitaux propres au 01/04/2016	4 584	-	4 311	(690)	(2 503)	5 702
Affectation du résultat n-1			(690)	690		-
Autres						-
Résultat net de la période				(143)		(143)
Capitaux propres au 30/09/2016	4 584	-	3 621	(143)	(2 503)	5 558

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €

Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS

R.C.S. PARIS B 562 047 605

SIRET n°562 047 605 00349

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2016

()
 (en milliers d'euros)

Flux de Trésorerie liés à l'activité	30/09/2016	30/09/2015
Résultat net des sociétés intégrées	(143)	(552)
Elimination des charges et produits d'exploitation sans incidence sur la trésorerie	(252)	200
Variation des amortissements	2	32
Variation des provisions	(31)	(7)
Variation des provisions sur actif	(48)	-
Variation des impôts différés	(28)	-
Plus ou moins-values de cession	(37)	-
Variation de la valeur des immeubles de placement	(110)	175
Résultat brut d'exploitation	(395)	(352)
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	60	35
Capacité d'autofinancement	(335)	(317)
Autres encaissements et décaissements liés à l'activité		
Frais et Produits financiers	-	-
Dividendes reçues des sociétés mises en équivalence	-	-
Impôts sur les sociétés hors impôts sur les plus value de cession	-	-
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	(335)	(317)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Acquisition d'immobilisations financières	-	-
Cession d'immobilisations	482	-
Cession des immobilisations financières	-	-
FLUS NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	482	-
Remboursement d'emprunts	-	-
Prêts et dépôts	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-
Augmentations de capital en numéraire	-	-
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-	-
Variation de trésorerie par les Flux	146	(317)
Trésorerie d'ouverture	93	489
Trésorerie de clôture	239	172

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €

Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS

R.C.S. PARIS B 562 047 605

SIRET n°562 047 605 00349

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2016**PREAMBULE**

Depuis l'exercice de 15 mois du 1^{er} janvier 2009 au 31 mars 2010 (décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2009), l'exercice social de la société d'une durée de 12 mois commence le 1^{er} avril pour se terminer le 31 mars de l'année suivante.

Les comptes consolidés du semestre clos le 30 septembre 2016 sont très exceptionnellement arrêtés par le Directoire le 18 décembre 2017 et ont été examinés par le Conseil de surveillance le 15 février 2018.

NOTE N° 1 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES**1.1 – PRINCIPES GENERAUX**

Les comptes consolidés semestriels du groupe F.S.D.V. au 30 septembre 2016 ont été établis en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

Le groupe a appliqué les mêmes méthodes comptables que celles utilisées pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

1.1.1 – Méthode d'évaluation des actifs corporels :

Dans le cadre de la 1^{ère} adoption des normes IFRS, les terrains et constructions ont été évalués sur la base d'un rapport d'expertise établi par un cabinet de premier plan. Pour tenir compte de la situation spécifique de la plupart des biens – usines et terrains industriels situés dans des villes de taille moyenne, la pérennité n'était pas assurée – une décote substantielle a été appliquée aux valeurs figurant dans le rapport d'expertise.

Les autres actifs corporels n'ont pas fait l'objet de modification dans la méthode d'évaluation.

Depuis la cession de la société SARREGUEMINES VAISSELLE, effective le 3 juillet 2009, la totalité des actifs immobiliers de la société sont considérés comme « Immeubles de Placement », et sont évalués selon le modèle de la juste valeur conformément à la possibilité offerte par l'IAS 40 au titre des normes IFRS.

1.1.2 – Provisions pour indemnités de départ en retraite :

Les indemnités de départ en retraite – à l'ouverture et en fin de d'exercice (norme IAS 19 révisée) - ont donné lieu à la constitution d'une provision résultant du calcul de la valeur actuelle nette de ces prestations futures.

Depuis l'exercice 2008 la méthode dite des unités de crédit projetées, standard usuel de calcul de cette provision, a été utilisée.

Cette méthode consiste à calculer personne par personne le montant des droits acquis à la clôture de l'exercice, compte tenu de l'ancienneté, sur la base du montant prévisionnel du salaire à la date légale de départ en retraite (65 ans), et d'une augmentation prévisionnelle annuelle des salaires.

Ce calcul est pondéré par un coefficient de probabilité d'être en vie, et au service de l'entreprise, à l'âge légal de départ en retraite.

Il est enfin pondéré par un taux d'actualisation.

Compte tenu du caractère non significatif de l'engagement, la provision est inchangée au 30 septembre 2016.

1.2 - METHODES DE CONSOLIDATION

1.2.1 - La consolidation a été effectuée sur la base des situations semestrielles arrêtées au 30 septembre 2016.

Les filiales du Groupe ont été consolidées en retenant la méthode de l'intégration globale, les sociétés étant sous contrôle exclusif de F.S.D.V.

Aucune différence de première consolidation n'apparaît au bilan consolidé, même sous forme résiduelle, les dates des prises de participation étant anciennes.

1.2.2 - Retraitement des comptes sociaux.

- Des éliminations sont effectuées sur toutes les transactions intra-groupes, les mouvements internes étant annulés, ainsi que les dettes et créances réciproques.
- Les actions d'autocontrôle et les actions propres détenues sont valorisées à leur valeur historique d'acquisition (février 1978) et figurent en déduction des capitaux propres consolidés
- Impôts différés : la situation fiscale latente résulte :
 - des impôts à payer ou payés d'avance, relatifs à certains produits ou charges inclus dans le résultat comptable d'un exercice, mais imposables ou déductibles fiscalement au cours d'exercices différents ;
 - des éliminations ou retraitements réalisés au cours des opérations de consolidation.

L'application des normes IFRS conduit à la constatation de plus-values latentes sur les biens immobiliers, ce qui entraîne la reconnaissance de passifs d'impôts différés.

L'incidence fiscale des reports déficitaires, compte tenu de l'absence probable de récupération de ces derniers sur les trois prochaines années, n'est constatée en impôts différés actif.

1.2.3 - Les Lois de Finances n° 2011 – 1117 du 19 septembre 2011 et 2012 – 1509 du 29 décembre 2012 ont introduit des éléments nouveaux en matière d'Impôts Différés Passif, qui font l'objet d'un développement aux notes 1.8. et 19.2.

1.3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles représentent la valeur des marques appartenant à la société.

1.4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1.4.1 - Les immobilisations corporelles sont évaluées :

- à leur juste valeur pour les biens immobiliers (norme IAS 40 – note 1.1.1), les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat sur la période au cours de laquelle elles se produisent ;
- à leur valeur d'acquisition pour les autres immobilisations corporelles.

1.4.2 - Les biens immobiliers ne font pas l'objet d'amortissement. Les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées de vie moyenne suivantes

Matériel de bureau et informatique	5 ans
Mobilier	10 ans
Agencements et installations	10 ans

1.4.3 - Les immobilisations dont la vente est considérée comme hautement probable à la clôture de l'exercice sont présentées en Actif courant sous une rubrique distincte intitulée « Immobilisations destinées à être cédées » - voir Note n° 1.9 de l'annexe.

1.5 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles sont constituées essentiellement de prêts et de dépôts et cautionnements.

Les prêts sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une probabilité de non-remboursement.

1.6 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES CREANCES

Ils sont valorisés à leur valeur nominale et sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur fait apparaître un risque de non-règlement.

1.7 - VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières figurent au bilan à leur valeur d'acquisition.

Pour les titres cotés, une provision est constituée pour ceux dont la valeur d'acquisition est supérieure à la valeur de marché.

1.8 - IMPÔTS SUR LES BENEFICES ET IMPÔTS DIFFERES

1.8.1 - L'impôt sur les bénéfices correspond à l'impôt dû par la société F.S.D.V., tête de groupe d'une intégration fiscale avec effet du 1^{er} avril 2010. Cet impôt est corrigé de la fiscalité différée calculée selon la méthode du report variable, laquelle ne concerne que les décalages temporaires sur les retraitements de consolidation (voir Note n° 1.2.2).

1.8.2 - Impôts Différés Passif

L'application de :

- L'article 2 de la loi de finances rectificative n° 2011-1117 du 19 septembre 2011 en plafonnant à 1.000.000 € plus une quote-part des déficits reportables et de,

- L'article 24 de la loi de finance de 2013 en abaissant à 50% le plafond d'imputation des déficits reportables au-delà de 1.000.000 €,

peuvent entraîner, en cas de réalisation de plus-values de cession significatives sur un exercice, le paiement d'un impôt sur les sociétés, nonobstant l'existence de déficits reportables. Cette réglementation fiscale particulière conduit **dans l'hypothèse d'une éventuelle cession de certains biens immobiliers de F.S.D.V., à constater qu'une partie des Impôts Différés Passif pourrait ne pas être couverte immédiatement** par le montant des Impôts Différés Actif sur Déficit reportables et en conséquence, **par mesure de prudence, à reconnaître au passif cette fraction d'impôt différé.**

Ce point est détaillé en note 19.2.

1.9 – PRESENTATION AU BILAN DES IMMOBILISATIONS DESTINEES A ETRE CEDEES

Cinq maisons sont en cours de cession (compromis de vente signés au 30 septembre 2016) et sont comptabilisées en immobilisations destinées à être cédées au 30 septembre 2016 pour leurs prix de vente prévus.

1.10 – MODIFICATIONS APORTEES AUX METHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de la période.

NOTE N° 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1 - SOCIETE CONSOLIDANTE

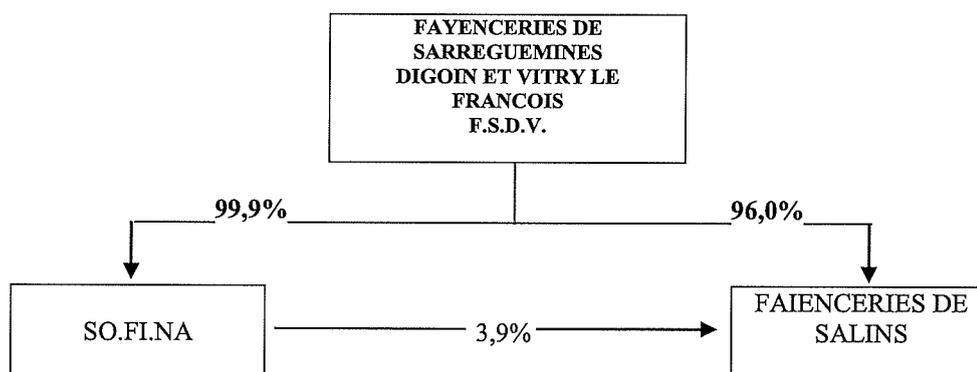
NOM	FORME SOCIETE	SIEGE	N° SIREN	% INTERET	METHODE DE CONSOLIDATION
F.S.D.V.	S.A. Directoire et Conseil de Surveil.	5, rue du Helder 75009 PARIS	562 047 605	Société- mère	IG

2.2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

NOM	FORME SOCIETE	SIEGE	N° SIREN	% INTERET	METHODE DE CONSOLIDATION
FAIENCERIES DE SALINS	S.A.	5, rue du Helder 75009 PARIS	625 480 223	99,76%	IG
SOFINA	S.A.	5, rue du Helder 75009 PARIS	302 220 652	99,81 %	IG

IG = Intégration globale

2.3 - STRUCTURE JURIDIQUE SIMPLIFIEE AU 30 SEPTEMBRE 2016



2.4- INTERETS MINORITAIRES

Il n'existe pas d'intérêts minoritaires, à l'exception des actions détenues par les Administrateurs des filiales (chiffre non significatif).

NOTE N° 3 – FAITS MARQUANTS DU 1ER SEMESTRE 2016-2017 ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

3.1 – CESSIONS IMMOBILIERES

Comme indiqué dans le rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 mars 2016, le rythme des ventes de maisons ouvrières et de terrains s'est accéléré.

Ainsi, au 1^{er} semestre de l'exercice, la vente d'un terrain et de 6 maisons ouvrières (dont 5 étaient sous compromis de vente et figuraient sous la rubrique « *Biens destinés à être cédés* » pour 395 K€ au 31 mars 2016) a été réalisée pour un montant de 481 K€.

Au cours de ce semestre, 2 compromis de vente portant sur 4 maisons ouvrières ont été signés pour un montant de 270 K€, permettant d'enregistrer une augmentation de 110 K€ de la valeur de ces biens.

3.2 – SITE DE L'ANCIENNE FAÏENCERIE

A l'automne 2016, la Ville de Sarreguemines communiquait à la société deux expertises relatives à l'acquisition de l'ancien site des Faïenceries arrêté depuis 2007, à l'état de friches industrielles, et de terrains et taillis attenants, représentant un total de 29,60 hectares.

Ces expertises donnaient une valeur de :

- 2 800 000 € pour une cession globale
- 3 483 000 € pour une vente en trois lots.

L'étude d'urbanisme retenue par la Mairie de Sarreguemines portait sur l'édification de constructions publiques comportant un nouveau musée de la faïence, une importante salle de spectacles et de congrès d'une capacité d'accueil de 1 200 personnes et un hôtel 4 étoiles, l'ensemble regroupé sur une partie du site de l'ancienne usine.

Le rapprochement de cette étude avec la valorisation en 3 lots laissait supposer que seul le lot n° 1 (site de l'ancienne usine) d'une valeur de 1 139 000 € intéressait la Municipalité.

Accepter la proposition de cession en trois lots entraînait pour F.S.D.V. le risque de devoir conserver longtemps les deux autres lots...

En conséquence, après une réunion tenue en décembre 2016, avec les édiles de la Municipalité, F.S.D.V. donnait son accord à la Ville de Sarreguemines sur une cession globale des 29,60 hectares pour un montant de 2 800 000 €.

Rien ne se passait entre les mois de décembre 2016 et juin 2017, date à laquelle la société apprenait que l'acquisition se ferait par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL).

Un premier projet d'acte était alors adressé à F.S.D.V. faisant référence à une convention de « Maîtrise foncière opérationnelle » signée entre l'EPFL et la Ville de Sarreguemines le 23 mai 2017.

A ce jour, cependant, aucune date de signature de la vente du site des Faïenceries n'est encore fixée :

- L'EPFL n'ayant pas pris position sur la demande de F.S.D.V. d'assujettir cette vente à la TVA, ce que ne prévoyait pas le projet d'acte initial
- Divers points importants de l'acte de vente restent en désaccord entre les parties, car susceptibles d'engager ultérieurement la responsabilité de F.S.D.V., selon les termes de l'acte de vente.

3.3 – COMPTABILITE DU GROUPE -

Après le décès de Monsieur Gérard SCHULTZ, Directeur Financier, le choix d'un Cabinet d'expertise comptable pour la tenue des comptes de la société et de ses filiales s'est révélé désastreux, ce dernier n'ayant fait preuve d'aucune fiabilité et étant sans expérience en matière de normes IFRS. Cette situation entraînait une intervention accrue de Messieurs les Commissaires aux Comptes pour obtenir des comptes sincères au 31 mars 2016, ainsi qu'une deuxième demande de report de l'Assemblée Générale devant statuer sur les mêmes comptes.

Constatant les lacunes de ce Cabinet (aucune écriture comptable passée depuis le mois de mars 2016 - aucune déclaration déposée), il était mis fin à leur mandat et un Cabinet réputé pour son sérieux était nommé.

Les difficultés à reprendre le fichier des immobilisations tant en valeurs comptables qu'en normes IFRS – fichier conservé par l'ancien Cabinet malgré les mises en demeure de le restituer – expliquent le retard dans l'arrêté de la situation au 30 septembre 2016 et dans la publication du présent rapport semestriel d'activité.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES – BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2016

ACTIF

NOTE N° 4 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'Euros	31.03.2016	Augmentations	Diminutions	30.09.2016
• ETUDE VALORISATION SITE FAÏENCERIES	1	-	-	1
• CONCESSIONS ET DROITS	5	-	-	5
• AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6	-	-	6
VALEURS BRUTES	12	-	-	12
AMORTISSEMENTS	4	3		7
VALEURS NETTES	8	3	-	5

NOTE N° 5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Valeur au 31.03.2016 (IFRS)	Acquisitions Cessions	Réévaluat°/ Dépréciat°	Transfert (Val. IFRS)	Valeur au 30.09.2016 (IFRS)	Valeur de cession des biens cédés
1. <u>Terrains et constructions</u>						
. à Sarreguemines	3 970	-33	+110	-270	3 777	70
B. à Vitry le François	526	-	-	-	526	
. à Digoïn	350	-	-	-	350	
. à Salins	-	-	-	-	-	
S/T terrains et constructions	4 846	-33	+110	-270	4 653	70
2. <u>Autres immobilisations corporelles</u>	17	-17	-	-	-	-
Total immobilisations corporelles	4 863	-50	+110	-270	4 653	70
3. <u>Immobilisations destinées à être Cédées (1)</u>						
. Cession et revalorisations maisons ouvrières	395	-395		270	270	

(1) – Voir note 1.9 – Présentation au bilan des Immobilisations destinées à être cédées.

NOTE N° 6 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En milliers d'Euros	31.03.2016	Augmentation	Diminution	30.09.2016
PRETS	0	-	-	0
DEPOTS CAUTIONNEMENTS	30			30
VALEURS BRUTES	30	-	-	30
(DEPRECIATIONS)	(0)	-	-	(0)
VALEURS NETTES	30	-	-	30

NOTE N° 7- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Analyse du poste Clients et des provisions correspondantes

En K€	Au 31 mars 2016			Variation		Au 30 septembre 2016		
	Créance	Prov.	Créance nette	Créance	Prov.	Créance	Prov.	Créance nette
SB CERAMIC (ex Lecico France)	260	(217)	43	-	-	260	(217)	43
Faïence et Cristal de France	6	(5)	1	-	-	6	(5)	1
Sarreguemines de France	49	(41)	8	-	-	49	(41)	8
Dudson French Holding	111	(93)	18	(58)	51	53	(42)	11
Autres	7	(5)	2	5	-	12	(5)	7
TOTAL	433	(361)	72	(58)	51	380	(311)	70

NOTE N° 8 - AUTRES CREANCES

En milliers d'Euros	31.03.2016	VARIATION NETTE	30.09.2016
AUTRES CREANCES	695	44	739 (1)
TOTAL	695	44	739

- (1) Le solde des Autres créances est principalement constitué des éléments suivants :
- solde sur cession du terrain de Vitry pour 333 K€
 - crédit de TVA pour 388 K€

Remarque : la créance sur la cession du terrain de Vitry, payable en 3 échéances sans intérêts, n'a pas fait l'objet d'une actualisation en l'absence d'impact significatif au 30 septembre 2016.

NOTE N° 9 – TRESORERIE

En milliers d'Euros	31.03.2016	VARIATION NETTE	30.09.2016
PLACEMENTS FINANCIERS			
DISPONIBILITES	93	146	239
TOTAL	93	146	239

NOTE N° 10 - COMPTE DE REGULARISATION ACTIF

En milliers d'Euros	31.03.2016	30.09.2016
Autres charges comptabilisées d'avance	8	7

PASSIF

NOTE N° 11 - FONDS PROPRES CONSOLIDES

En milliers d'Euros	NOMBRE D'ACTIONNAIRES	CAPITAL	RESERVES CONSOLIDEES	FONDS PROPRES CONSOLIDES
SITUATION NETTE NON RETRAITEE AU 31.03.2016	150.250	4.583	3 621	8 204
ACTIONS D'AUTO-CONTROLE DETENUES	(36 559) ❶		(2 503)	(2.503)
SITUATION NETTE RETRAITEE AU 30.09.2016	113 691	4 583	1 118	5 701
Reprise provision réglementée				
RESULTAT DE L'EXERCICE			(143)	(143)
SITUATION NETTE AU 30.09.2016	113 691	4 583	975	5 558

❶ Se répartissant en : 28 559 actions F.S.D.V. détenues par SOFINA
8 000 actions propres détenues par F.S.D.V.

Le montant de 2.503 K€ représentant la valeur de détention des actions propres détenues exclut l'incidence de la plus-value réalisée lors de l'apport de ces actions par les FAIENCERIES DE LUNEVILLE, BADONVILLER et SAINT CLEMENT à SOFINA en 1985, opération rendue obligatoire à la suite de la fusion – absorption par F.S.D.V. en décembre 1984 de la COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE CERAMIQUE (CIFIC) – à l'époque maison - mère des FAIENCERIES DE LUNEVILLE, BADONVILLER et SAINT CLEMENT.

NOTE N° 12 – PROVISIONS

NOTE N° 12.1 - PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'Euros	31.03.2016	Dotation (1)	Reprise (1)	30.09.2016
CONTENTIEUX	13	12	13	12
CHARGES	50	-	30	20
TOTAL (1)	63	12	43	32

(1) Se décomposant comme suit :

Dotation pour honoraires dans le cadre d'un contentieux	12 K€
Reprise de provision pour taxes d'habitation pour logements vacants	(13) K€
Reprise de provision sur honoraires	(30) K€

Les reprises de provisions ont été consommées pour l'essentiel sur la période.

NOTE N° 12.2 - PROVISION POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

En milliers d'Euros	31.03.2016	Dotation	Reprise	30.09.2016
ENGAGEMENT RETRAITE	7	-	-	7

NOTE N° 13 – PASSIF COURANT

En milliers d'Euros	31.03.2016	VARIATION NETTE	30.09.2016
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	52	54	106
DETTES FISCALES ET SOCIALES	121	36	157
AUTRES DETTES ET DIVERS	45	(40)	5
	218	50	269

NOTE N° 14 - ENGAGEMENTS HORS BILANS

En milliers d'Euros	31.03.2016	Annulation	Nouveau	30.09.2016
CAUTIONS ET GARANTIES RECUES	0	-	-	0
CAUTIONS ET GARANTIES DONNEES	0	-	-	0

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

NOTE N° 15 - CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDES HORS TAXES ET AUTRES PRODUITS

(En K€)	du 01.04.2016 au 30.09.2016	du 01.04.2015 au 30.09.2015	Variation	
	A	B	Montant A/B	% B
Chiffre d'affaires consolidé	-	-		
Autres produits	8	15		
Total	8	15		

Consécutivement à la cession du site de Vitry le François, le chiffre d'affaires est devenu nul. Les autres produits correspondent aux loyers perçus.

NOTE N° 16 – DOTATIONS ET REPRISES / AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS EXPLOITATION

En milliers d'Euros	<u>31.03.2016</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises / Sorties immobilisat°</u>	<u>30.09.2016</u>
1. <u>Amortissements (net)</u>	5	2	-	7
2. <u>Provisions</u>				
. Clients	361	-	51	310
. Risques et charges	63	12	43	32
. Engagements de retraite	7	-	-	7
Total Provisions	431	12	94	349

NOTE N° 17 - RESULTAT NON COURANT

Le résultat non courant est bénéficiaire de **142 K€** et s'analyse principalement comme suit :

17.1 – Plus-value sur cessions d'actifs immobiliers

Prix de vente des actifs cédés :

. Maisons	465 K€
. Valeurs IFRS au 31 mars 2016	428 K€
. Plus-values de cessions	37 K€

17.2 – Variation de valeur des immeubles de placement

Diverses maisons ouvrières de Sarreguemines ont été réévaluées pour un montant global de 110 K€.

NOTE N° 18 IMPOTS SUR LES BENEFICES

18.1 - F.S.D.V. a formé avec ses principales filiales françaises un groupe fiscalement intégré (Article 223 A et suivants du C.G.I. avec effet du 1^{er} janvier 2000, renouvelé les 1^{er} janvier 2005, 1^{er} avril 2010 et 1^{er} avril 2015).

Les déficits fiscaux reportables ne sont pas constatés en impôts différés actifs, compte tenu de leur montant et de l'absence probable de leur récupération sur les trois prochains exercices (note 1-2-2).

Les Impôts Différés Actif et Impôts Différés Passif font l'objet d'une compensation et n'apparaissent donc pas au bilan consolidé lorsqu'ils sont de même montant.

NOTE N° 19 - IMPOTS DIFFERES

19.1 - Montant des reports déficitaires en intégration fiscale.

Montants cumulés au 31 mars 2016 des déficits ordinaires en intégration fiscale : **22 M€**

19.2 – Incidence des Lois de Finances n° 2011-1117 du 19 septembre 2011 et 2012-1509 du 29 décembre 2012.

Comme mentionné dans les notes 1.2.3 et 1.8, ces Lois de Finances ont une incidence sur le montant des Impôts Différés Passif.

En effet, un bien immobilier propriété de F.S.D.V. a une valeur vénale (normes IFRS) dépassant de plus de un million d'euros (1.000.000 €) sa valeur nette comptable. Dans l'hypothèse d'une cession en totalité de ce bien, le plafonnement du report en avant des déficits reportables à 1.000.000€ majoré de 50% du solde de la plus-value fiscale trouverait application. Ce terrain, dénommé « Usine et Ferme » est celui sur lequel est située l'ancienne exploitation du site de Sarreguemines.

La différence entre sa valeur vénale (norme IFRS) et sa valeur comptable conduirait à constater, en cas de cession de la totalité du terrain, une plus-value actuellement estimée à 2.061 K€ dans les comptes consolidés.

Le plafonnement du Report en avant des déficits conduit, par prudence, à laisser apparaître au bilan un poste Impôts Différés Passif non couvert par les actifs sur déficits reportables existants calculé comme suit :

• Plus-value latente		2 061 K€
• Plafonnement du report en avant (1 ^{ère} étape)		(1 000) K€
	Sous-total :	1 061 K€
• Plafonnement du report en avant (2 ^{nde} étape)		
	1.061 K€ x 50% :	(530) K€
• Plus-value latente imposable		531 K€
• Impôts différés à comptabiliser		
	531 K€ * 28% :	149 K€

IMPOTS DIFFERES ACTIF

s/engagement de retraite 3 K€

IMPOTS DIFFERES PASSIF

s/estimation en juste valeur des actifs immobiliers 149 K€

soit Impôt Différé Passif net de **146 K€** contre un Impôt Différé Passif de 174 K€ compte de la prise en compte d'un taux d'impôt de 28% au 30 septembre 2016 contre un taux de 33,1/3% au 31 mars 2016.

NOTE N° 20 - RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION

En milliers d'Euros	30.09.2016	30.09.2015
RESULTATS SOCIAUX DES SOCIETES CONSOLIDEES	859	(1 077)
ANNULLATION DES MOUVEMENTS DE PROVISIONS REGLEMENTEES	-	-
MOUVEMENTS DE PROVISIONS / REPRISE POUR DEPRECIATION DES TITRES	(720)	699
RETRAITEMENT DES BIENS FINANCES PAR CREDIT- BAIL/SANS INCIDENCE SUR NORMES IFRS	-	-
IMPOTS DIFFERES	28	-
VARIATION PROVISION RETRAITE PERSONNEL	-	-
DIFFERENCE PV COMPTABLE ET PV NORMES IFRS (montant net)	(428)	-
REEVALUATION IMMOBILISATIONS NORMES IFRS	110	(174)
ANNULLATION DOTATION AMORTISSEMENTS / PROVISION (NORME IAS 40)	7	-
DIVERS	-	-
RESULTAT CONSOLIDE	(143)	(552)

NOTE N° 21 – EFFECTIF

Effectif moyen employé au cours de l'année.

	Au 30.09.16	Au 31.03.16
Cadres	2	2
Employés, Agents de Maîtrise	1	1
TOTAL	3	3

NOTE N° 22 - REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

	1/04-30/09/2016	1/04-30/09/2015
• Rémunérations versées aux membres composant les organes d'Administration, de Direction et de Surveillance des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation	112 K€	68 K€
• Jetons de présence attribués aux membres du Conseil	- K€	2 K€

NOTE N° 23 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les évènements postérieurs à la clôture de l'exercice ont été exposés dans la note 3 – Faits marquants de l'exercice.